

**RETRANSCRIPTION DE L'INTERVENTION  
DE  
MONSIEUR BERNARD GOUSSE  
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE SECURITE PUBLIQUE  
5<sup>E</sup> FORUM CITOYEN POUR LA REFORME DE LA JUSTICE  
DATE : 16 JUILLET 2004  
THEME :  
VERS LA CONSTRUCTION DE L'INDEPENDANCE DE LA MAGISTRATURE**



Merci et Bonsoir à tous.

Tout à l'heure, Monsieur Gaillard a dit que, il y a quelques mois, j'étais avec eux et que maintenant j'avais changé de côté. Ça demandait rectification puisque je n'ai pas changé de camp. Je suis toujours dans le camp de la réforme, dans le camp de l'indépendance judiciaire ; disons que je suis passé plutôt dans le camp de plaider dans la requête au plan de l'action tout en demeurant sur le même camp.

En effet, le Ministère de la Justice actuel contient comme l'une de ses priorités fondamentales, l'une de ses priorités auxquelles il attache le plus d'importance parce que si ses priorités se réalisent c'est elles qui resteront je pense le plus, c'est un héritage de sa marque, c'est que nous institutionnalisons le pouvoir judiciaire de telle sorte que ce pouvoir puisse devenir véritablement un pouvoir avec à sa tête un organe, un organisme d'élection et un budget, une administration propre. Donc, l'indépendance judiciaire n'est pas seulement la garantie des droits de chacun des citoyens mais elle est également une garantie de la relance de notre économie parce que, faire de la magistrature une magistrature indépendante ce n'est pas seulement rendre aux magistrats leur dignité, c'est deuxièmement donner à chacun de nous un sentiment de sécurité juridique, sécurité dans nos droits fondamentaux, sécurité dans nos droits patrimoniaux mais aussi par ce biais, assurer la relance de notre économie et l'attraction des investisseurs tant nationaux qu'internationaux. Mais la problématique elle-même, la lecture de la banderole permet quelques réflexions qui vont permettre du moins de mettre en perspective l'action entre la société civile et l'état.

Je ne rentrerai pas parce que vous l'avez abondamment fait au cours de cette journée, j'ai moi même mes opinions sur ce sujet mais elles sont connues également sur la question de conseil supérieur de la magistrature, de la formation, de l'école de la magistrature, de l'état de l'inamovibilité etc. Ce sont des débats. Ce serait ouvrir les débats, alors que ma fonction en ce moment est de tout donner, est de les clore. Cependant, il est indéniable que dans notre histoire de Forum Citoyen pour l'Indépendance de la magistrature, chacun de ces mots entraîne une réflexion. Je me reporte à mes années d'université où il fallait voir chacun des mots de l'énoncé du problème avant de bâtir sa dissertation.



C'est donc en effet un Forum Citoyen. Pourquoi les Citoyens se sentent-ils tellement intéressés à la problématique qui est une problématique très technique, parce que dès lors qu'il s'agit de les légiférer, ce sera très technique ; parce que, en effet nous nous sentons tous interpellés par le fait que l'une des mesures de notre civilisation dans la société c'est la confiance que nous pouvons investir dans le système judiciaire. Si nous n'avons pas confiance du système, c'est que la volonté de vivre ensemble dans cette société se trouve tarie, c'est que le tissu social se trouve déjà déchiré si le système judiciaire n'inspire pas confiance au Citoyen. Alors de deux choses l'une ; ou bien nous élirons c'est le moyen de voter dans ce pays ; on vote avec les pieds ou avec son billet d'avion ; ou bien nous prenons la main, nous tenons la loi entre nos propres mains et à ce moment là c'est le système de la vie d'Etat et on retourne des siècles en arrière. Et certains des Pays, mêmes certaines régions de certains pays qui sont les plus évolués connaissent le système qui est en soi-même un obstacle à l'état de droit. Je pense à la Corse, je pense à l'Italie, à un certain pays régional, à d'autres régions d'Europe très civilisées.

Donc, il est en effet essentiel que les citoyens s'investissent pour faire que cette armature très fondamentale de la société corresponde à leurs aspirations. Il a été à juste titre souligné que les citoyens eux-mêmes oeuvront pour servir la société civile organisée. C'est que le Forum Citoyen ici ou d'autres ONGS qui agissent dans ce même ordre, n'ont pas la capacité, n'ont pas la compétence pour produire une norme ; parce qu'il faudra produire des normes qui transforment l'Etat actuel des choses, constitutionnelles ou pas. Mais je pense que même sans arriver à la modification constitutionnelle, qu'on puisse changer, et je dirai même peut-être, révolutionner l'état actuel des choses en matière de structure et judiciaire du pouvoir judiciaire. Donc le rôle de l'Etat est fondamental ; mais le rôle de l'Etat ne se fera pas sans l'accord, sans le dialogue avec la société civile.

Je prends un exemple qui s'est déjà produit durant l'été dernier, l'exécutif précédent avait proposé au parlement un certain nombre de textes autour du système judiciaire de la magistrature, la carrière des Magistrats, le ministère supérieur de la magistrature dont l'énoncé, le simple énoncé semblait annoncer une révolution. Mais la lecture était décevante et la Société Civile a produit ce qu'on a appelé l'année dernière le manifeste de Montana où une critique profonde a été faite de ces textes. Et ces textes n'ont pas été votés heureusement. Il est indéniable qu'il faudra reconstruire et repenser les concepts d'école de la magistrature, les concepts du conseil supérieur de la magistrature et peut-être qu'on arrivera à quelque chose, ou du moins c'est le but que nous nous sommes fixés en accord avec la Société Civile.

Cette fois-ci l'Etat sera non pas comme hier l'adversaire où se bloque l'existence, mais le partenaire du changement. Quand je dis l'Etat ça veut dire la structure d'Haiti. Ceci étant fait, dans deux ans, ce sera de l'acquis ? la réponse est non. Ce n'est pas vouloir être un oiseau de malheur, un casseur, mais la réponse est non. Dans deux ans on aura à peine eu le temps de mettre en place le cadre normatif, le cadre élémentaire mais ce sera un squelette. A partir de ce squelette il faudra maintenant mettre de la chair. Quelle sera l'administration ? Quels seront les outils objectifs ou statistiques qui viendront faire en sorte que la gestion de la carrière des magistrats soit désormais objective et c'est là que



malgré les critiques que j'ai pu porter contre le décret de 1995, il existe un beau chapitre dont on n'a pas mesuré le mérite à l'époque. C'est le chapitre de l'inspection judiciaire. Qu'ils dépendent actuellement du ministère de la justice ou demain du conseil de la magistrature, nous ne gèrerons pas objectivement la carrière des magistrats sans une inspection judiciaire. Dans le budget actuel, l'Inspection judiciaire de la République d'Haïti n'a qu'une voiture. Vous voyez comment ? Une voiture dont je viens de faire la réquisition. Donc rien ne dit que je l'aurai. Donc vous voyez déjà ? Comment dire que le juge, je ne dis pas de la Croix-des-Bouquets, le juge de Anse-à-Veau aura rendu X pour cent de décision sur les cas qui auront été portés devant lui ? Que sur ces sentences du Juge de Paix un certain pourcentage aurait été cassé en cassation ? Donc cela veut dire qu'en plus des textes il faudra bien sûr la qualité des hommes comme disait Bajoux et comme nous l'avons souvent dit ; parce qu'il faudra que les juges se rappellent que ce sont des vertébrés et non pas des mollusques.

Donc disons qu'il y a tout d'abord une colonne vertébrale qui a soif d'une utilité d'homme ou de femme. Que sur ces textes, il y ait cette chair constituée des outils de gestion, ces outils ; qu'il y ait un budget qui vienne à l'appui de cette ambition : ceci prendra du temps, ceci prendra des efforts. Il y aura des erreurs qu'il nous faudra corriger dans ce partenariat, dans cette dialectique. Quelquefois on ne se comprendra pas, quelquefois on se réconciliera. Je reprends ce qui s'est passé durant ces deux dernières semaines avec le syndicat des magistrats. On se réconciliera, on se comprendra mais tout ceci dans le but d'arriver à quelque chose de bien. Mais que l'on ne dise pas lorsqu'il y aura des conflits, des difficultés, des contraintes budgétaires ou autres que, Ah ! c'est Haïti . Non il faut savoir ouvrir l'œil. Je prends l'exemple de l'Espagne, où il y a un an, l'année dernière, le conseil de la magistrature s'est trouvé dans de graves problèmes parce que pour la nomination des magistrats, le parti au pouvoir à l'époque, le parti populaire était critiqué parce que cette nomination était trop politique d'après le parti socialiste. En République Dominicaine qu'on n'a pas cité tout à l'heure mais qui est l'un des exemples de réussite de construction d'un véritable pouvoir judiciaire où la Cour Supérieure de la République Dominicaine gère véritablement dans toute sa plénitude un système judiciaire. Mais on n'est pas à l'abri puisque nous avons parlé de loi tout à l'heure mais vous n'êtes pas à l'abri qu'un pouvoir exécutif jaloux, bénéficiant d'une majorité parlementaire veuille rejeter par le biais d'une loi ce que les juges auront acquis en terme d'indépendance et d'autorité. C'est possible et c'est pour ça que lorsqu'on demande à quelqu'un en République Dominicaine : << Est-ce que c'est garanti ?>>. Il vous dira <<Non. Demain, la majorité parlementaire peut retirer ce que nous avons eu, donc la vigilance sera toujours de mise>>. Mais il ne faudra pas que cette vigilance ou bien cette indépendance, cette autonomie administrative ou budgétaire que nous aurons gagnée conforte les juges dans une fausse impression, qu'ils seraient devenus irresponsables. Et, c'est là l'autre écueil qu'il faut éviter.

Juges certes, mais juges citoyens, juges indépendants certes, mais juges dépendant de la conscience sociale de la société à laquelle ils appartiennent. Donc les considérations d'éthique, les considérations de déontologie, des considérations même de performance devront être une mesure de la gestion des autres. Ce n'est pas parce qu'on est juge que l'on se permettra d'arriver quand on veut au tribunal, ou de rendre le nombre de décisions



que l'on veut, ou de prendre trois ans pour rendre une ordonnance dans une instruction, et qu'on se laisse détourner et que l'on s'étonnera de se faire taper sur les doigts par son Doyen, par son Président de Cour, actuellement par son Ministre et de même par le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, indépendant certes mais responsable. Et qui dit responsabilité dit que l'on doit répondre, dans l'étymologie même du terme. Il y a de quoi répondre de quelque chose ou devant quelqu'un. Voilà ce que je voulais dire et je vous remercie.

